

Nos communes en santé

Bruxelles, Ville et Région. Bruxelles aux facettes multiples, Bruxelles et sa densité de population mais aussi d'associations. Bruxelles bilingue et multiculturelle. Bruxelles-capitale et Bruxelles cœur de l'Europe. Et non loin du centre ville, dans un quartier ixellois, le CLPS de Bruxelles.

A situation unique, CLPS unique : à Bruxelles, en plus de la Communauté française, c'est la Région bruxelloise (la Cocof) qui contribue aux activités. Deux instances véritablement porteuses de projets dans le domaine de la santé des populations. Du point de vue du CLPS, les axes prioritaires et les stratégies peuvent paraître suffisamment convergentes pour être développées conjointement sur le même territoire, avec les mêmes acteurs. Avec la mise en place actuelle des programmes régionaux et communautaires, certains obstacles ressurgissent avec plus de force : concertation inter Cabinet peu visible dans les programmes ; non prise en compte du bilinguisme des communes ; peu d'attention aux traits spécifiques à Bruxelles...

Aujourd'hui, zoom sur le programme communautaire. Par la suite, nous aurons l'occasion d'évoquer l'avancement du projet Bruxelles Ville santé.

" *Vers des politiques communales de santé* " est une initiative de madame Nicole Maréchal, ministre de la santé de la Communauté française. Ce programme est lancé depuis plus de deux ans et a comme objectif de soutenir et de développer la promotion de la santé à l'échelon communal.

Ce programme s'est développé selon trois axes :

- **Un comité de pilotage** qui rassemble quelques mandataires et professionnels du secteur de promotion de la santé ; il est chargé d'animer le réseau des mandataires, de récolter et faire circuler l'information...
- **Un réseau des mandataires communaux** qui réunit en tant que membres tous les représentants communaux engagés dans des projets de promotion de la santé. Il a pour objectif d'impliquer davantage les mandataires communaux dans la construction d'un savoir collectif et d'adhérer à la charte de la déclaration de Namur.
- **Un appel à projets** destiné à soutenir la réalisation concrète de quelques projets initiés au niveau communal.

La **déclaration de Namur**, document de base pour tous les acteurs, soutient l'idée que l'action communale peut devenir un moteur d'amélioration de santé, de la qualité de vie et de réduction des inégalités dans une dynamique participative et citoyenne.

Les communes ont un rôle important à jouer dans le cadre de leurs compétences. C'est par une attention

particulière et des interventions régulières sur les facteurs déterminants de la santé, comme l'environnement, l'éducation, l'aide sociale, l'emploi ou la culture..., que la commune peut influencer favorablement cette qualité de vie.

Cette manière d'aborder des projets et dossiers très divers, ce regard " promotion santé ", ne sont probablement pas faciles à faire passer. Mais les communes disposent de plusieurs atouts non négligeables. Une très grande proximité avec les citoyens concernés qui facilitera la démarche participative ; les collaborations existantes entre les échevins qui faciliteront les approches intersectorielles ; la connaissance et les contacts déjà entrepris avec le réseau local ; les projets déjà menés dans un souci de partenariat et de participation...

Avec l'appel à projets, une subvention est accordée par la Communauté française à quelques actions programmées sur deux ans. Lors de la deuxième année la commune s'engage à prendre une part active dans le financement. La date limite pour l'introduction des projets est le 1^{er} octobre 2002.

Pour le Centre local de promotion de la santé de Bruxelles, les communes sont devenues ce que nous appelons des relais privilégiés. Ainsi, nous sommes parfois amenés à relayer des campagnes communautaires auprès de différentes instances communales : mandataires, associations, structures culturelles ou sportives... D'un autre côté, les communes peuvent adhérer à la charte de Namur ou des mandataires peuvent devenir membres du réseau.

Petit à petit, l'idée de promouvoir la santé fait son chemin et le CLPS est identifié comme une ressource, un partenaire potentiel. Il peut concrètement apporter une information détaillée via son centre de documentation. Le CLPS peut aussi soutenir la réflexion locale en prenant part à divers groupes de travail. Il peut encore collaborer en proposant des méthodes, divers outils ou pistes innovatrices pour orienter toute action qui peut participer à promouvoir la santé et la qualité de vie des habitants.

Bégonia Montilla
Yves Gosselain